

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Du lundi 2 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 inclus

PROJET D'OPERATION D'AMENAGEMENT D'INTERET METROPOLITAIN PARC NATUREL ET AGRICOLE DES JALLES

Le public est informé que, par délibération n°2019/481 en date du 12 juillet 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé l'**ouverture de la concertation, au titre du Code de l'environnement, relative au projet d'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc naturel et agricole des Jalles.**

Début 2019, Bordeaux Métropole et 10 communes concernées (Bordeaux, Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle et Saint-Aubin-de-Médoc) ont initié le processus de création d'une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) en vue de mettre en place un parc naturel et agricole métropolitain dit Parc des Jalles sur 6 000 hectares à l'horizon fin 2020.

La concertation est organisée à l'initiative de Bordeaux Métropole en application des articles L 121-15 et suivants du code de l'environnement. Bordeaux Métropole a choisi d'organiser cette concertation sous l'égide d'un garant.

Le garant désigné par la Commission nationale du débat public est Madame Marianne Azario, juriste.

La durée de la concertation a été fixée à 47 jours, du lundi 2 septembre 2019 au vendredi 18 octobre 2019 inclus.

A partir du 2 septembre 2019, le public pourra consulter le dossier de concertation et consigner ses observations et propositions sur les registres papier et numérique ouverts à cet effet :

- Dans les mairies des 10 communes concernées : Martignas-sur-Jalle, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Eysines, Blanquefort, Bruges, Parempuyre, Bordeaux
- A Bordeaux Métropole (Pôle territorial ouest, bâtiment Pégase, 10/12 avenue des satellites, à Le Haillan)

aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/parc-naturel-agricole-jalles>

Les observations et propositions pourront être également adressées

- par correspondance à Madame Marianne Azario, Garant Concertation – Bordeaux Métropole – Direction de la nature – Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex
- ou par mail à marianne.azario@garant-cndp.fr

Le public sera informé de cette concertation lors des forums des associations de 8 communes le 7 septembre (Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Parempuyre, Saint-Médard-en-Jalles, Martignas-sur-Jalle et Saint-Aubin-de-Médoc) et lors du forum Cap Asso à Bordeaux le 22 septembre.

Trois réunions publiques seront organisées :

- Vendredi 20 septembre 2019 à 18h, à la Maison du projet des Bassins à flots, quai Armand Lalande, 33000 Bordeaux
- Lundi 30 septembre 2019 à 18h, salle Simone Veil, 26, rue Aurel Chazeau, 33160 Saint-Médard-en-Jalles
- Jeudi 3 octobre 2019 à 18h30, salle Colindres, rue Los Héros, 33185 Le Haillan

A l'issue de la concertation, le bilan réalisé par le garant sera publié sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Bordeaux Métropole publiera ensuite, sur ce même site, les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

A Bordeaux,
Patrick Bobet
Président de Bordeaux Métropole